



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Liquid Scintillation Counter	
Solicitation No. - N° de l'invitation HT226-162751/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client HT226-162751	Date 2016-10-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-904-71528	
File No. - N° de dossier pv904.HT226-162751	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-10-24	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Frigon, Francine	Buyer Id - Id de l'acheteur pv904
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3256 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Health Canada / Sante Canada RPB / RSD, AL 6302D1 775 Brookfield Road Ottawa, Ontario K1A 1C1 Attn: Michael W. Cooke	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification # 002 a pour but de répondre aux questions reçues de l'industrie comme suit:

Questions / Réponses

Q3. En ce qui concerne la spécification de 3 CPM pour le bruit de fond, il convient de souligner que notre modèle proposé (qui a une spécification de 3,5) mesure l'arrière directement à partir d'un flacon de cocktail, contrairement à d'autres instruments qui réalisent un facteur de correction sur les données pour obtenir la même nombre. Ainsi, ces chiffres ne sont pas directement comparables.

R3. La déclaration faite dans l'annexe A à laquelle le fournisseur fait référence est comme suit: « 1.3: dois démontrer un niveau de bruit de fond de moins de 3 cpm pour le rayonnement bêta (^3H dans l'eau) et moins de 0.3 cpm pour le rayonnement alpha ». Le seuil indiqué pour le bêta (moins de 3 cpm) fait référence spécifiquement à la mesure du tritium (^3H) dans l'eau, ce qui signifie la nécessité d'utiliser un cocktail de scintillation. Ce qui n'est pas impliqué mais qui aurait peut-être dû être mentionné de façon explicite est la possibilité d'utilisation d'une fenêtre de comptage optimisée. Si des paramètres ou conditions additionnelles sont requise pour atteindre ou surpasser les cibles établies, le vendeur devrait le mentionner.

Q4. Il y a une autre spécification sur les critères obligatoires pour la bêta efficacité > 70% ^3H , pour autant que nous savons que cela est impossible avec un instrument sur le marché. Notre modèle proposé pour les spécifications est de 60%. Notre modèle proposé peut travailler avec les grands flacons d'échantillon (145 ml) qui est un avantage si la détection de tritium dans l'eau est l'application.

R4. La déclaration faite dans l'annexe A à laquelle le fournisseur fait référence est comme suit : « 1.5: doit avoir une efficacité de comptage bêta élevée (plus de 70% (^3H , non masqué)) ». Cet énoncé fait référence à l'efficacité de comptage bêta pour des échantillons non masqués de ^3H pour lesquels ce niveau de performance existe. De plus, nous ne traitons pas de grands volumes d'échantillons pour les analyses de tritium et incidemment, nous nous en tenons à la spécification 1.12 de l'annexe A (dois être en mesure d'accommoder des fioles de scintillation de 20 mL).